

002/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures trente minutes le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Lionel ADAM-FLOCH, Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de quatre adjoints pour Guerlesquin.

Monsieur Le Maire propose la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY